

OPERATION

Sous-chemise 2

PLAN DE PREVENTION

Exemplaire Entreprise : NCA Gélac / Axioms / Cognant

AVERTISSEMENT :

Les documents contenus dans cette sous-chemise sont à conserver et à archiver par le coordinateur du plan de prévention de l'entreprise utilisatrice.

Ils doivent impérativement être diffusés aux entreprises extérieures, qui doivent aussi être destinataires sans délai de toutes les modifications qui leur sont apportées à la suite des coordinations et/ou révisions prévues par les textes.

Ce sont notamment :

- Le compte-rendu de Visite Technique des lieux organisée par l'entreprise utilisatrice,
- La liste de présence aux réunions, coordinations, inspections,
- Analyse des co activités,
- Liste des travaux soumis à surveillance médicale renforcée,
- Liste des appareils mis à disposition des entreprises intervenantes,
- Liste des documents remis,

POUR TOUS TRAVAUX, OBLIGATION D'AVOIR UNE FICHE DE PRESCRIPTION ET UNE AUTORISATION DE TRAVAIL

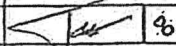
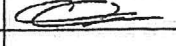
ANALYSE DES COACTIVITES

N°	Analyse des phases d'activités	Risques	Mesures à prendre	Entreprise-Nom du responsable de la mise en œuvre
1	Circulation ferroviaire	Collision Ecrasement Heurt	Si travaux hors gabarit ferroviaire/visite chantier: Coordination avec le dispatcher concerné	Entreprises inscrites au PDP
2	Circulation routière	Collision Ecrasement Heurt	Travaux avec engagement gabarit routier : Autorisation de consignation (ULI Route) 1/2 chaussée ou route complète (Feux tricolore interdit près des passages à niveau)	Entreprises inscrites au PDP
3	Engins/piétons	Collision Ecrasement Heurt	Jamais dans la zone d'évolution d'un engin Pas de mouvement sans chef de manœuvre Port de baudriers haute visibilité Vigie	Entreprises inscrites au PDP
4	Co-activités entre différentes entreprises	Collision Ecrasement Heurt	L'entreprise sous traitante de terrassement est sous les ordres de l'entreprise mandataire Si besoin: Délimitation avec une séparation physique	Entreprises inscrites au PDP
5	Avec autres secteurs ArcelorMittal	Collision Ecrasement Heurt	Travaux interdits dans les halles et bâtiments	Entreprises inscrites au PDP
6	Terrassement / Création nouvelle voie / génie civil (Hors renouvellement de voie)	Electrocution Explosion Asphyxie	Interdiction de terrasser sans DT/DICT et approuvés par l'outil WCE 	Entreprises inscrites au PDP

2026-29-01

ArcelorMittal		Compte-rendu Inspection Commune Préalable*		Ref : PDP001-B (03/2024)		XXX YY ZZZ	
Département :	DTL	Secteur :	U.L.I.	Zône / niveau :	Site de Mandya		
Désignation de l'Opération :	Travaux génie civil pour fibre optique						
Date Inspection Commune Préalable :	06/07/2026	Référence Pdp Socle	2026-29-01-GC				

SECTION 1

Représentants ArcelorMittal (EU) y compris Membres C2SCT				Représentants Entreprises Extérieures (EE) y compris Membres C2SCT**			
Nom	Fonction	Téléphone	Visa	Entreprise	Rang	Nom	Fonction
TURBOT	Projet	9955		Axians	1	MARECHAL	CDT
VALEVE	TVF	4770		Coquart	2	Brilleul	CDT
COEUVET	RTO	4854		Lahocy	2		
				NCA59	2	LAPEVIERE	Aide CDT

* A compléter par le Donneur d'Ordre

** Doivent participer les EE de rang 1 et leurs sous-traitants

Voies d'accès et localisation	
Sanitaires / Vestiaires :	
Lieux de restauration / pause possible pendant l'opération :	Cantine AMP
Circulation piétonne	
Circulation véhicules et engins	
Lieu de stockage du matériel :	En bordure de route
Douches de sécurité / rince oeil	
Point de rassemblement incendie / Point ambulance :	
Numéro d'urgence :	Tel port : +33(0)32931 Tel Interne : 3333
Registre POI / Cahier de présence :	Localisation : Pompier AMP

Gestion des interférences internes à l'opération objet de l'ICP

X PAS D'INTERFERENCES (Opération réalisée par UNE SEULE Entreprise)

Principales phases dans l'ordre d'exécution	Nature du risque d'interférence	Interférence EU/EE et/ou EE/EE	Mesure de prévention temporelle et/ou géographique	Responsable de la mise en œuvre

LISTE DES MATERIELS MIS A DISPOSITION PAR ARCELORMITTAL

Description du matériel	A l'Entreprise Extérieure (EE)	Conditions de mise à disposition (autorisation, etc...)
		NEANT

MESURES DE SECURITE A PRENDRE PAR ARCELORMITTAL AVANT D'AUTORISER LES TRAVAUX

Etat requis de l'installation : description de l'état pour l'intervention				Sans Objet		Auto-consignation par EE	
☒ En service	☐ Bloqué en position	☐ Isolée par vannes	☐ Sous ventilation forcée	☐ Sous tension électrique	☐ Non consignée car besoin d'énergie pour intervenir	☐ Consignation électrique	☐ Consignation fluide
☐ A l'arrêt	☐ Calda	☐ Platinée (bride pleine)	☐ Sous air appauvri	☐ Hors tension électrique	☐ Consignation mécanique	☐ Brochage	☐ Consignation détec. incendie
☐ Au sol	☐ Remplie	☐ En température °C	☐ Sous pression bar	☐ Sous azote (Inertée)			
☐ En hauteur	☐ Vide	☐ Température ambiante	☐ Décompressée / dégazée	☐ Sous gaz			
☐ Autre :				☐ Nota :			
Contrôles demandés avant intervention :							
Entreprise chargée de la mise en œuvre :							
☐ VAT	☐ VAP	☐ VAE	☐ VND	☐ Vole fermé	☐ ICV	☐ Prise d'atmosphère par personnel	☐ Autre :

SECTION 2 - Analyse des risques
DANGERS / RISQUES RESULTANTS DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS ANCELOMITAL AUXQUELS PEUT ETRE EXPOSE LE PERSONNEL DES ENTREPRISES EN INTERVENTION

DANGERS / RISQUES RESULTANTS DES ACTIVITES ET DES EQUIPEMENTS		Risque Chimique		Risque présence d'énergie	
Risque de chute		Risque d'écrasement		Risque Gaz	
☐ Travail en hauteur	☒ Circulations engins	☐ Points saillants	☐ Zone à risques gaz	☐ Produits ou matières inflammables	☐ Produits sous pression
☐ Plancher ouvert	☐ Ascenseur, monte-charge	☐ Charpente, structure	☐ Produits ou matières explosifs - Zone ATEX	☐ Produits toxiques : Plomb	☐ Milieu hyperbare
☐ Toiture, terrasse	☐ Bandes transportuses	☐ Effondrement	☐ Espace confiné	☐ Produits corrosifs	☐ Pneumatique
☐ Chemin de roulement, cinoline	☒ Vole forée	☐ Chute de matériaux	☐ Anode	☐ Produits toxiques : CMR / H2S	☐ Hydraulique
☐ Visibilité	☐ Poulies, câbles	☐ Envasement	☐ Risque Soudé	☐ Produits chimiques	☐ Electrique ☐ Trolleys
☐ Manque d'éclairage	☐ Manut. par Pont Roulant	☒ Fouille, Talus, excavations	☐ Bruit > 80 dB	☐ Fibres Céramiques Réfractaires	☐ Soudures thermiques (Chaud/froid)
☒ Chute de plain-pied	☐ Manipulation mécanique (traction, travail...)	☐ Chutes d'objets	☐ Rayonnements ionisants ☐ Rayon. optiques artificiels	☐ Poussières	☐ Projection métal liquide
☐ Noyade	☐ Mécanique		☐ Biologique (Légionelle...)	☐ Amiante	☐ Travailleur isolé
☐ Autre :	☐ Autre :	☐ Autre :	☐ Autre :	☐ Autre :	☐ Autre :

MESURES DE PREVENTION ET PROTECTIONS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES MINIMALES

Mesures Collectives liées à l'environnement de travail	Description précise de ce qui est prescrit	Entreprise chargée de la mise en œuvre
☒ Démarcation de la zone d'intervention	Cloture des chambres de tirage	Coquart
☒ Balisage de la zone d'intervention	Balisage parking Si engagement gabarit entier → aménagement 1/2 hauteur	Coquart
☐ Dispositif d'accès ou antichute		
☐ Echafaudage - platelage		
☐ PIR(L) ☐ PEMP / Nacelle		
☐ Uge de vie : ☐ Fixe ☐ Provisoire		
☐ Structure d'accueil/point d'ancrage		
☐ Toiture : protections collectives en bordure de toiture / filets / autres		
☒ Point d'arrêt à prévoir	Si engagement gabarit traverser → autoriser 1/2 fer	
☐ Autre :		
☐ Autre :		
☐ Autre :		
Equipements mis en œuvre		
☐ Echelle / Escabeau ☐ Grue / Manuscopique		
☐ Ponts ☐ Chariot élévateur		

Mesures Individuelles liées à l'environnement de travail

☐ Harnais de sécurité / longe anti-chute	Détecteur individuel : ☐ CO ☐ O2 ☐ Autre	☐ NH3 ☐ Explosimètre	☒ Gilet haute visibilité	☐ Chef de Manoeuvre identifié	☐ Vigie identifiée
☐ Lunettes étanches ☐ Ecran facial	Appareils respiratoires : ☐ Ventilé ☐ Adduction	☐ Isolant (ARI)	☐ Eclairage : ☐ Lampe portative	☐ Dispositif lumineux d'avertissement (ex: VFR radio)	
☐ Combinaison antiacide ☐ Autre	Masque filtrant : ☐ FFP3 ☐ ABEK	☐ FFP2 ☐ P3	☐ Dispositif Alerie Travailleur isolé :		
☐ Bottes antiacide ☐ Autre	Gants adaptés : ☐ Mécaniques ☐ Chimiques	☐ Anti-coupures ☐ Isolants ☐ Thermiques	☐ Stomos/Talkie ☐ Autre :		
☐ Equipement spécifique :	☐ Cadenas ☐ Outillage / matériel anti-éclatant	☐ Protection auditive	☐ Masque de fuite		

Commentaire :

IDENTIFICATION DES CAS NECESSITANT UN SUIVI INDIVIDUEL RENFORCE

Présence	☐ Amiante	☐ Plomb	☐ Agents CMR	☐ Rayonnements ionisants
----------	----------------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---

SECTION 3 - Analyse des risques
ANALYSE DES RISQUES D'INTERFERENCE ENTRE LES ACTIVITES, INSTALLATIONS ET MATERIELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES VERS ARCELORMITTAL ET LES AUTRES ENTREPRISES
EXTERIEURES - MESURES DE PREVENTION / PROTECTION A METTRE EN OEUVRE

Risques interférents	Mesure de prévention et protection à mettre en œuvre	Entreprise chargée de la mise en œuvre
☐ Ouverture d'un plancher ou démontage d'une protection collective	☐ Barrières attachées entre elles à 2m minimum de l'ouverture ☐ Protection collective en bordure fixée et rigide avec lisse, sous-lisse et ☐ Solution alternative validée par le Manager ☐ Autorisation écrite d'ouverture de plancher ☐ Mesure pour prévenir le risque de chute à l'intérieur du ballastage ☐ Point d'arrêt à prévoir	
☒ Coactivité engins - piétons	☐ Ballastage d'une zone de circulation sécurisée ☐ Présence d'une vigie ☐ Autre :	
☐ Levage d'exploitation	☐ Respect des conditions prévues au Mode Opératoire Sécurité	
☐ Levage de charge	☐ Positionnement des agents intervenants en dehors de la zone de danger définie ☐ Evacuation de la zone de cheminement avant la manœuvre ☐ Chef de manœuvre défini et identifié ☐ Vigie(s) s'assurant que personne n'entre dans la zone de danger ☐ Schéma d'élingage	
☐ Levage CRITIQUE de charge Raison de la criticité du levage :	☐ Positionnement des agents intervenants en dehors de la zone de danger définie ☐ Evacuation de la zone de cheminement avant la manœuvre ☐ Chef de manœuvre défini et identifié ☐ Vigie(s) s'assurant que personne n'entre dans la zone de danger ☐ Plan de levage ☐ Point d'arrêt: Désolidarisation d'une charge de son support ☐ Point d'arrêt: Accostage / positionnement de pièces / guidage complexe de pièces dans des zones d'accès difficiles par levage ☐ Point d'arrêt: Impossibilité de lever verticalement l'ensemble sans reprise de charge ☐ Point d'arrêt: Cas particulier des grues: déchargement du matériel pour mettre en place la grue	
☐ Travaux superposés, chute d'objets	☐ Ballastage d'une zone de circulation sécurisée ☐ Autre : ☐ Point d'arrêt à prévoir ☐ Mise en place d'une protection collective (filot...)	
☐ Travaux par points chauds	☐ Permis de feu ☐ Autre : ☐ Dérégation disqueuse diam > 125	
☒ Travaux dans le sol (ex: Piquets, terrassement, truelles, forage)	☐ SOT / DICT ☐ Visualiser sur plan et repérer sur site les réseaux divers (câbles électriques, ☐ Autres : ☐ Assurer la stabilité de la tranchée (blindages, ☐ Protection collective en bordure fixée et rigide avec lisse, sous-lisse et olinthe ☐ Barrières attachées à 2m min de l'ouverture	
☐ Poussières	☐ Extracteur pour un apport d'air ☐ Autre : ☐ Extracteur pour une extraction de polluants ☐ Port des protections respiratoires	
☐ Présence de gaz toxiques, asphyxiant ou explosif	☐ Identification de l'arrêt de ventilation du local ☐ Autre : ☐ Balise de surveillance en dehors du périmètre du chantier	
☐ Rayonnement ionisant	☐ Ballastage d'une zone de circulation sécurisée (plan horizontal et vertical) ☐ Autre :	
☐ Nettoyage Haute Pression	☐ Ballastage d'une zone de circulation sécurisée ☐ Ventilation mécanique en cas d'aération insuffisante ☐ Combinaison étanche, bottes de sécurité, casque à visière intégrale, gants imperméables à manchettes ☐ Autre :	
☒ Plain-pied / glissade	☐ Ballastage d'une zone de circulation sécurisée ☐ Utilisation de supports pour fixer câbles et ☐ Repérage visuel de l'élément dangereux ☐ Autres : <i>Ballastage chambre ouverte</i> ☐ Garantie d'un éclairage suffisant ☐ Mise en place de passage de câbles	
☐ Encombrement des voies de circulation	☐ Ballastage d'une zone de circulation sécurisée ☐ Autre : ☐ Présence d'une vigie	
☐ Bruit	☐ Mise en place d'un périmètre complémentaire pour définir la limite du port des protections ☐ Mise en place de panneaux acoustiques ☐ Port des protections auditives ☐ Autre :	
☐ Produits chimiques	☐ Ventilation / extracteur en dehors du périmètre ☐ Autre : ☐ Stockage sécurisé des produits	
☐ Intervention sur ou à proximité de matériaux amiantés	☐ Sous-section 3 ☐ Autre : ☐ Sous-section 4	
☐ Circulation engin en zone d'exploitation	☐ Accompagnement de l'engin / véhicule en zone (entrée / sortie) ☐ Autre :	
☐ Autre :		

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES SUR CHANTIER				
AT/AA/AS, Mode Opératoire En Sécurité signé, compte-rendu Inspection Commune Préalable signé, PV de Coordination, la check list de déclinaison ET :				
☐ Permis de feu	☒ SOT/DICT	☐ Condamnation voies ferrées (PCT)	☐ Consignation	☐ Autorisation d'ouverture de planche
☐ Permis de pénétrer	☐ Autorisation accès toiture	☐ Plan de tir grammaphique	☐ Habilitation(s) nécessaire(s) à l'exécution des travaux	☐ Dérégation disqueuse diam > 125
☐ Dérégation travaux sur échelle	☐ Autre :	☐ Autre :	☐ Autorisation de conduite	☐ SS3: Plan de retrait / SS4: Mode Opératoire

LISTE DES DOCUMENTS REMIS

- Liste des membres du C2SCT _____

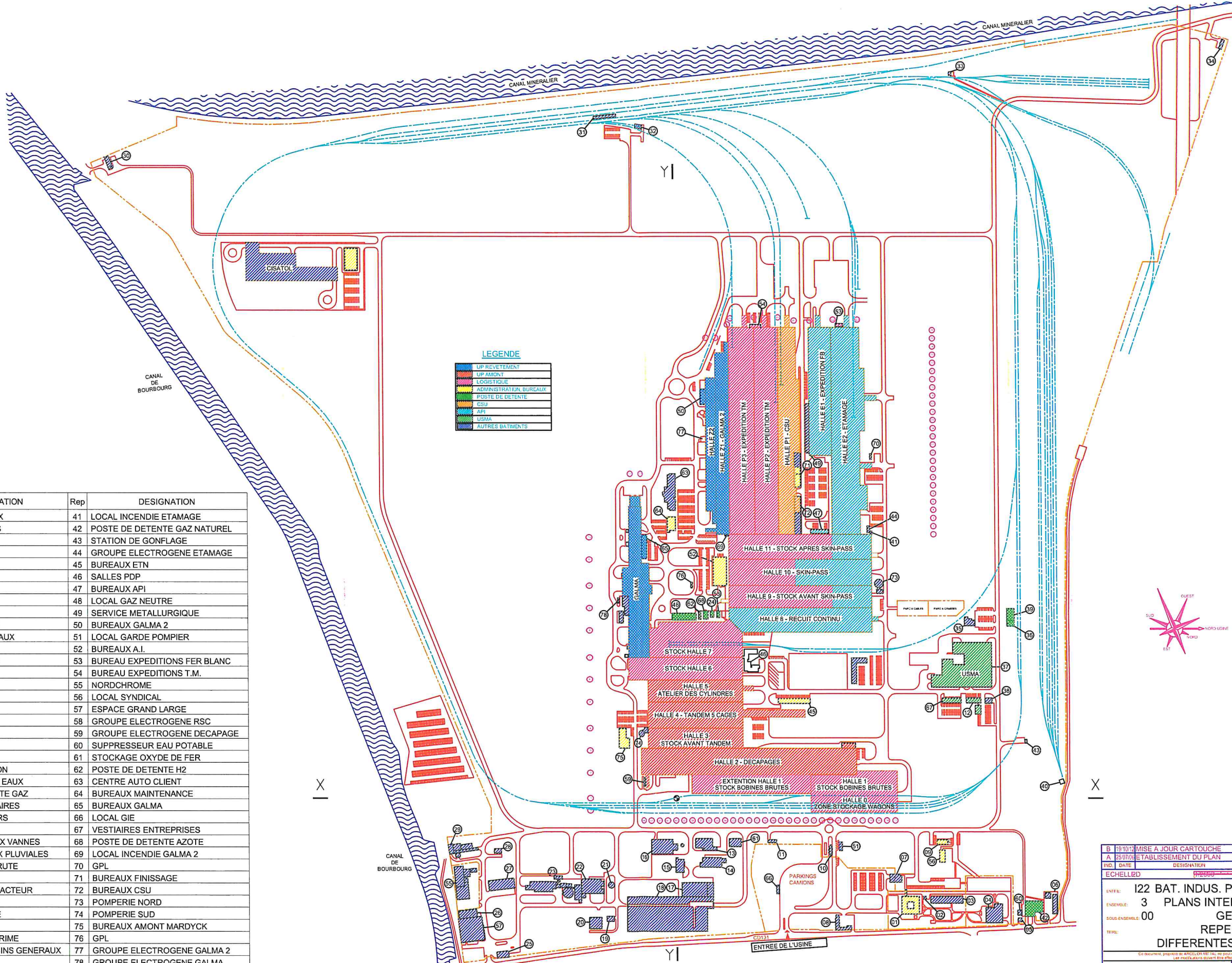
Page 1: Analyse des caractéristiques.

Page de 2 à 4: TCP

Page 5: liste des documents remis

documents restant annexes.

rep	DESIGNATION	Rep	DESIGNATION
1	GRANDS BUREAUX	41	LOCAL INCENDIE ETAMAGE
2	LOCAL BATTERIES	42	POSTE DE DETENTE GAZ NATUREL
3	INFORMATIQUE	43	STATION DE GONFLAGE
4	RESTAURANT	44	GROUPE ELECTROGENE ETAMAGE
5	EAU POTABLE	45	BUREAUX ETN
6	LOCAL CE	46	SALLES PDP
7	MEDICO SOCIAL	47	BUREAUX API
8	FERME	48	LOCAL GAZ NEUTRE
9	P.A.T.C.	49	SERVICE METALLURGIQUE
10	POSTE DE GARDE	50	BUREAUX GALMA 2
11	RELEVAGE DES EAUX	51	LOCAL GARDE POMPIER
12	U.S.M.A.	52	BUREAUX A.I.
13	STOCKAGE ACIDE	53	BUREAU EXPEDITIONS FER BLANC
14	REGENERATION	54	BUREAU EXPEDITIONS T.M.
15	STOCKAGE FUEL	55	NORDCHROME
16	CHAUFFERIE	56	LOCAL SYNDICAL
17	POSTE 20KV	57	ESPACE GRAND LARGE
18	POSTE 225KV	58	GROUPE ELECTROGENE RSC
19	FILTRES	59	GROUPE ELECTROGENE DECAPAGE
20	REFRIGERANT	60	SUPPESSEUR EAU POTABLE
21	CHÂTEAU D'EAU	61	STOCKAGE OXYDE DE FER
22	DEMINERALISATION	62	POSTE DE DETENTE H2
23	TRAITEMENT DES EAUX	63	CENTRE AUTO CLIENT
24	POSTE DE DETENTE GAZ	64	BUREAUX MAINTENANCE
25	LOCAL REFRACTAIRES	65	BUREAUX GALMA
26	GARAGE POMPIERS	66	LOCAL GIE
27	HANGAR RAZEL	67	VESTIAIRES ENTREPRISES
28	TRAITEMENT EAUX VANNES	68	POSTE DE DETENTE AZOTE
29	RELEVAGES EAUX PLUVIALES	69	LOCAL INCENDIE GALMA 2
30	POMPAGE EAU BRUTE	70	GPL
31	PC MOVEMENT	71	BUREAUX FINISSAGE
32	GARAGE LOCOTRACTEUR	72	BUREAUX CSU
33	LOCAL FREINEUR	73	POMPERIE NORD
34	LIVRAISON AZOTE	74	POMPERIE SUD
35	FORMATION	75	BUREAUX AMONT MARDYCK
36	POSTE AIR COMPRIME	76	GPL
37	ATELIERS MAGASINS GENERAUX	77	GROUPE ELECTROGENE GALMA 2
38	SECURITE	78	GROUPE ELECTROGENE GALMA
39	POSTE DE DETENTE H2 HP		
40	CONTRÔLEUR		



A	19/10/21	MISE A JOUR CARTOUCHE	ELOY						
A	25/07/20	ETABLISSEMENT DU PLAN	MOISON						
IND.	DATE	DESIGNATION	DESINE	VERIFIE	VISA APPROUVE	VISA	Niveau		
ECHÉLÉD		PROPOSE	MODELE			VISA			
ENTRE: 122 BAT. IND. AUSEX. PROTECTION INCENDIE ENSEMBLE: 3 PLANS INTERVENTION SECOURS SOUS ENSEMBLE: 00 GENERALITES TITRE: REPERAGE DU SITE DIFFERENTES ZONES + BATIMENTS									
Le document, propriété de ARECELOR MITTAL, ne peut être copié ou communiqué à des tiers sans autorisation. Les modifications apportées sans l'autorisation de la Direction Générale sont interdites.									
Fournisseur: AUSEX EC INDUSTRIE			Ref. fournisseur:		DMS203 T004				
 AcelorMittal Site de Montigny 1 rue de l'Industrie - 59129 59125 GRANDE SYNTHE Cedex			FAMILLE:		RELIÉ ENFINCE ARECELOR MITTAL				
			SOUS FAMILLE:		00595501				
					B				

ENVIRONNEMENT : Les règles vertes.

- J'évite les envois de poussières et toutes émissions polluantes.
- J'évite, je limite et je trie les déchets.
- Je n'introduis pas de produits dangereux sur le site sans autorisation.
- Je ne pollue pas l'eau et les sols.
- J'évite les bruits inutiles.
- Je ne gaspille ni eau, ni électricité.
- Je respecte le patrimoine biodiversité de nos sites.
- Je partage les bonnes pratiques environnementales avec les prestataires.
- Je respecte les consignes et je fais les contrôles environnementaux.
- J'alerte pour tout dysfonctionnement.

La biodiversité sur Mardyek



Le site occupe 240 hectares dont 60 formés de 14 étangs et de végétation sauvage qui accueillent plus de 132 espèces d'oiseaux tels que l'Algrette Garzette, le Busard des Roseaux, le Foulque Macroule au sein d'une Réserve Ornithologique intégrées dans le plan paysager.

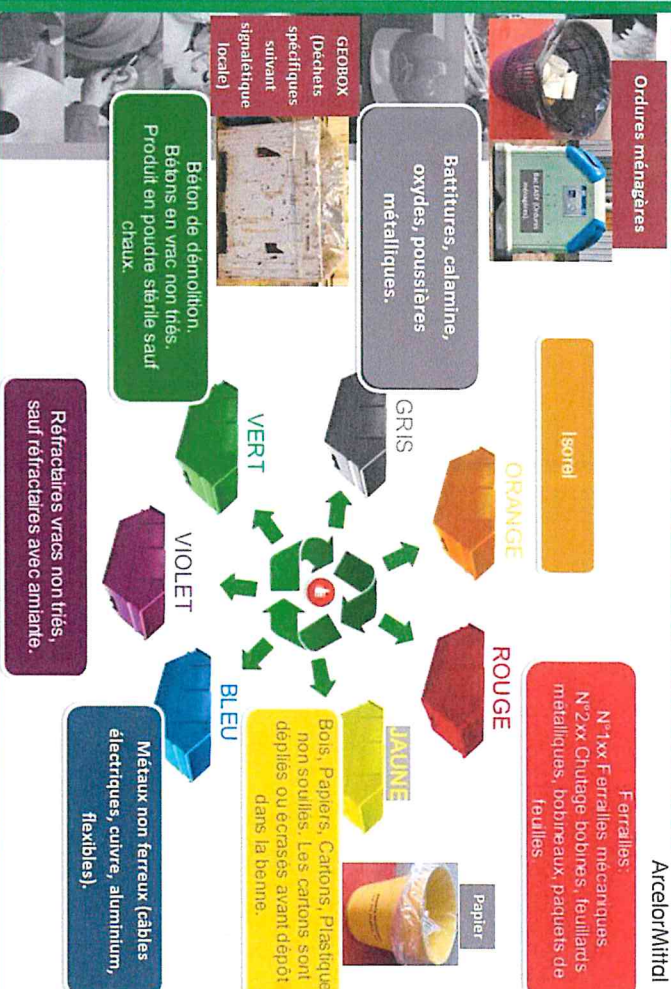
Des circuits de visites "Biodiversité" sont organisées et permettent l'observation de ces espèces, elles sont ouvertes à tous (riverains, salariés, collèges, experts, etc...).

De nombreuses espèces ont pris possession de ce havre de paix pour se reproduire, les Cygnes notamment.



ENVIRONNEMENT : Le tri des déchets (les bennes et poubelles).

ArcelorMittal



INFORMATION RADIOACTIVITE



A joindre au PDP relatifs aux travaux à **PROXIMITE** de **sources radioactives**, de **générateurs de rayonnement ionisant (GERI)** ou en **zone avec Radioactivité Naturelle Renforcée (RNR)**.



La radioactivité :

Ne se voit pas
Ne se sent pas
Ne s'entend pas



Toute limite de Zone à Accès Réglementé (ZAR) est matérialisée par un panneau « Trisecteur » de couleur grise ou bleu.

Règles d'hygiène à respecter :

Ne pas manger
Ne pas boire
Ne pas fumer

Sans, au préalable, se laver les mains

La présence d'une **source radioactive** ou d'un **GERI** est indiquée par :

⇒ La présence d'un trèfle de couleur



⇒ Des consignes de sécurité

⇒ Des panneaux d'interdiction d'accès apposés sur les trous d'homme



⇒ Et pour les ZAR le trèfle gris/bleu



Le risque potentiel sur nos sites est l'irradiation

Secteurs avec présence de sources scellées ou générateurs X :

A DK : A l'Acierie, aux HFx, Q&P et au TCC

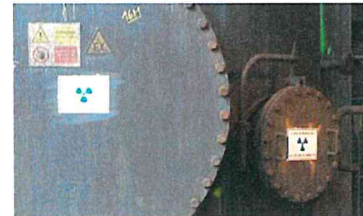
A MK : Mesures d'épaisseur et de revêtement

A DE : Mesures d'épaisseur et de revêtement et pour la concentration d'acide.

POUR TOUTE INTERVENTION DANS L'ENVIRONNEMENT D'UNE SOURCE RADIOACTIVE OU D'UN GERI, FAIRE CONSIGNER CELUI-CI PREALABLEMENT

**NE JAMAIS TOUCHER UNE SOURCE RADIOACTIVE SCLEE
NE JAMAIS STATIONNER ENTRE LA SOURCE ET SON RECEPTEUR
LIMITEZ VOTRE TEMPS D'INTERVENTION AU STRICT MINIMUM**

Matérialisation des zones concernées par les **RNR** par des panneaux trisecteurs gris/bleus



Le risque potentiel sur le site de DK est l'irradiation et la contamination

Présence de Zone avec RNR à DK :
Certaines zones identifiées des épurations secondaires des HFx

POUR TOUTE INTERVENTION DANS UNE ZONE A ACCES REGLEMENTE LIEE A LA PRESENCE DE RNR PORT DES EPI SPECIFIQUES

EPI :

**Masque FFP3
Combinaisons jetables TYVEK CHF5
Gants**

En cas d'anomalie contacter le coordinateur du PDP, qui, le cas échéant, alertera l'une des personnes compétentes en radioprotection (Liste accessible sous Qualigest)

Pour tous travaux sur les sources en zone surveillée, il est impératif de réaliser une analyse de risque et d'en informer les personnes compétentes en radioprotection

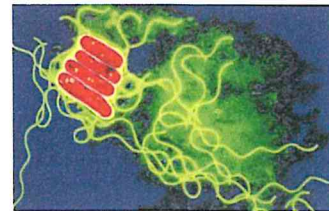
Accès interdit aux femmes enceintes dans les zones à accès réglementé

INFORMATION SUR LES RISQUES DE LEGIONELLOSE

A joindre aux PDP relatifs aux travaux sur les circuits d'eau avec tour aéro-réfrigérante.

Les légionelles sont des bactéries vivant dans l'eau.

La légionellose est une maladie des poumons.



Elle est contractée par inhalation d'aérosols contaminés par la bactérie légionella.

Les symptômes : fièvre, maux de tête, toux, bronches encombrées, diarrhées, etc...

Incubation de 2 à 10 jours. Si vous présentez ces symptômes, consultez votre médecin.

Des opérations de nettoyage, et des traitements bactéricides sont périodiquement réalisés sur les circuits du site.

Des contrôles réguliers permettent de garantir la qualité de l'eau.

Les risques des produits de traitement utilisés :

- Javel : produit corrosif
- Brome : produit irritant.
- Biocide : produit toxique, corrosif, et dangereux pour l'environnement

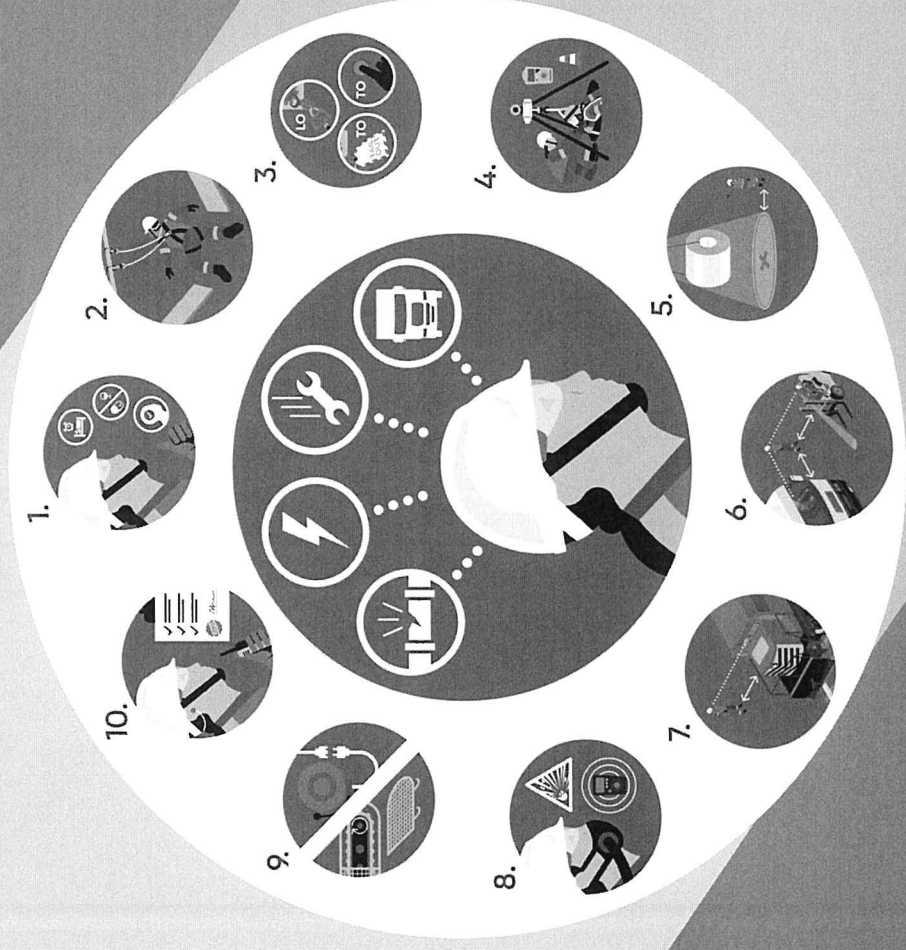
➤ **Réceptacles vides : ne pas y toucher**

Pour limiter les risques, les mesures suivantes sont obligatoires :

- Port du masque P3 dans les zones identifiées par affichage et lors des travaux avec nettoyeurs HP
- Utilisation d'eau potable ou industrielle pour alimenter les nettoyeurs HP



Le respect de ces consignes est impératif.

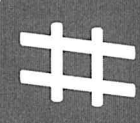


ArcelorMittal France

Les Règles d'Or et les écarts critiques



Les règles d'or



Les écarts critiques

- Ce sont les comportements sûrs qui sauvent la vie
 - Je respecte les règles d'or pour rester en vie
-
- Ce sont les comportements à risque qui nous alertent sur la probabilité d'un potentiel accident mortel au cours de nos activités
 - Il est donc essentiel de les identifier sur le terrain



1

Forme physique et psychique

Je suis en bonne forme pour prendre mon travail

Je ne suis pas sous l'emprise d'alcool ou de drogue pour venir travailler

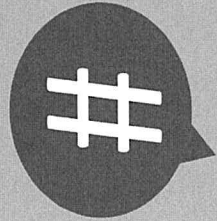
Lorsque je prends un traitement ayant un impact sur ma vigilance, j'en parle à mon médecin du travail



Je respecte les recommandations du médecin du travail, en cas de restrictions ou d'aménagement du poste de travail

Si je ne me sens pas bien, je reste chez moi, je consulte mon médecin et je suis ses recommandations

Avant de travailler, j'ai suffisamment dormi (7 heures minimum et au moins 6 heures avant un poste du matin)



1

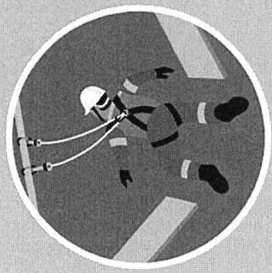
Forme physique et psychique

Les écarts critiques

Je suis contrôlé positif à une substance illicite

Je suis contrôlé positif à l'alcool avec un taux supérieur ou égal à 0,5 g / litre de sang

Je suis contrôlé positif à l'alcool avec un taux supérieur à 0,3 g / litre de sang et inférieur à 0,5 g/ l de sang



2 Travail en hauteur

J'utilise tous les moyens de protection contre les chutes

Toute chute de hauteur, même de faible hauteur, représente un risque mortel

Je ne suis jamais exposé à un risque de chute sans protection collective ou individuelle

Je ne travaille jamais seul lorsque je suis sous protection individuelle

Je vérifie mon matériel de protection individuelle avant de l'utiliser

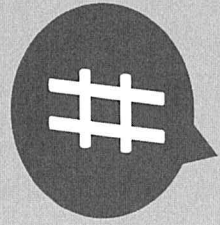
Je ne travaille en hauteur que si j'ai été formé et autorisé

J'applique les mesures de prévention définies dès qu'il existe un risque de chute de hauteur

Je privilégie les équipements collectifs (barrières rigides, plateformes mobiles, échafaudages) avant d'utiliser mes équipements individuels antichute

J'utilise des protections validées par ArcelorMittal (exemple : mousqueton automatique,...)

Je n'utilise une échelle que pour accéder à un poste de travail, pas pour travailler, sauf exception et dans certaines conditions après dérogation validée par la hiérarchie ArcelorMittal



2 Travail en hauteur

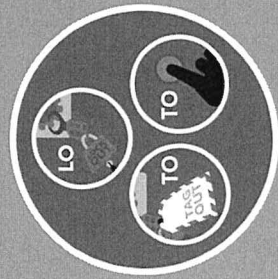
Les écarts critiques

Je suis exposé au risque de chute de hauteur de plus de 1,8 m sans protection (collective ou individuelle)

Je travaille seul accroché avec un harnais

Je modifie un échafaudage

Je travaille en hauteur dans une nacelle à proximité immédiate d'un point de cisaillement et sans vigie



3 Consignation et verrouillage

Je n'interviens jamais sur un équipement non consigné

Les consignations des énergies de l'équipement sur lequel j'interviens protègent la vie.
De nombreux équipements fonctionnent en automatique.
Un équipement peut démarrer à tout instant.

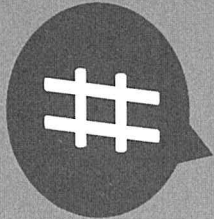
Je n'interviens jamais sur un équipement en service même pour une très courte durée (sauf dérogation hiérarchique et mode opératoire spécifique défini)

Je respecte les contrôles complémentaires demandés dans la fiche de prescription (Vérification Absence de Pression, Vérification Absence de Démarrage,...)

Je m'assure d'être en possession des documents qui attestent que l'équipement sur lequel j'interviens est en sécurité

Je pose mon cadenas personnel pour empêcher la déconsignation d'un équipement (boîte, plaque, ...)

Le déclenchement d'un arrêt d'urgence ne constitue pas la consignation d'un équipement



3 Consignation et verrouillage

Les écarts critiques

# J'interviens sur une machine en mouvement sans autorisation et sans MOS	
# Je travaille sans consignation ou j'interviens sur machine à l'arrêt non consignée	
# J'interviens sur une bande transporteuse en mouvement sans autorisation et sans MOS	
# J'interviens sur une bande transporteuse à l'arrêt, non consignée	
# J'interviens sans avoir réalisé la VAT (vérification d'absence tension) (travaux d'ordre électrique)	
# Je réalise la VAT (vérification d'absence tension) sans porter les EPI spécifiques correspondant au niveau de tension	
# J'interviens sans avoir réalisé la VND (vérification de non démarrage) ou sans avoir réalisé la VAP (vérification d'absence pression) si requis	
# J'extrais une AS (attestation de sécurité) d'une lock-box verrouillée	
# J'utilise un arrêt d'urgence pour consigner	



4 Espaces confinés

Je respecte la procédure sur les espaces confinés avant d'y pénétrer

C'est un espace qui peut contenir une atmosphère potentiellement mortelle

Je ne rentre pas dans un espace confiné indiqué par un panneau « espace confiné »

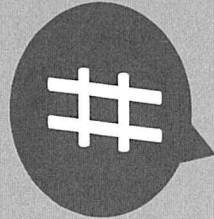
Je m'assure avant l'intervention des moyens d'accès et de secours, que les consignations et le contrôle d'atmosphère ont été faits, et de la présence d'une vigie formée qui gère les entrées et sorties et qui a les moyens d'alerter les secours

Pour y entrer, j'ai besoin :

- D'avoir suivi la formation « espace confiné »
- D'un détecteur adapté aux risques (4 gaz minimum)
- D'un moyen de communication avec la vigie
- Du permis de pénétrer

Pendant l'intervention, je m'assure du contrôle permanent de l'atmosphère, de la ventilation et de la présence de la vigie

En cas d'accident, je n'interviens pas dans l'espace confiné et j'alerte les secours



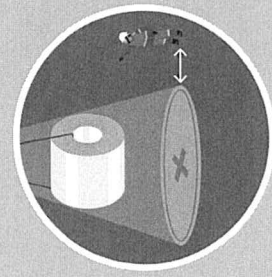
4 Espaces confinés

Les écarts critiques

J'interviens dans un espace confiné sans aucun contrôle d'atmosphère préalable

J'interviens dans un espace confiné avec un détecteur de gaz éteint

J'interviens dans un espace confiné sans détecteur multi gaz 4 têtes



5

Manutention et levage de charge

Je ne me tiens jamais sous une charge ni entre une charge suspendue et un élément fixe

Une charge en cours de manutention présente un risque d'écrasement. Elle peut à tout moment tomber, être déséquilibrée, faire un mouvement incontrôlé

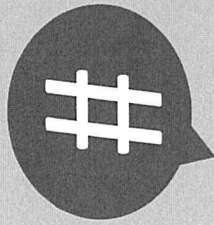
Je reste éloigné de toute charge suspendue en restant hors de la zone de danger et je reste aussi éloigné du moufle, du crochet et des appareils de levage suspendus en mouvement sans charge

Je ne me trouve jamais entre une charge suspendue et un élément fixe

J'accroche et je décroche une élingue, crochet à l'arrêt et sans être sous le crochet

Je ne guide jamais une charge à la main, j'utilise une corde, une gaffe ou une perche

En tant que pontier, je respecte les zones de circulation du pont et m'assure que personne ne se trouve dans la zone de danger d'une charge suspendue



5

Manutention et levage de charge

Les écarts critiques

Je suis entre une charge suspendue et un élément fixe

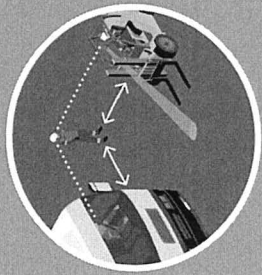
Je translate une charge au-dessus des piétons

Je me tiens sous une charge

Je suis entre un point fixe et un point mobile

Je suis dans la zone de danger d'un levage

Je n'ai pas balisé la zone de danger d'un levage



6 Circulation et déplacement

Je respecte toutes les règles de circulation

Tout déplacement génère des risques de collision, d'écrasement, de chute

Je respecte le code de la route, la signalisation et les consignes d'accès

Je respecte les règles spécifiques à ArcelorMittal (port de la ceinture sur les engins, moteur coupé et frein de parking serré dès que je quitte mon véhicule, autorisation de conduite adaptée, stationnement en marche arrière sur les parkings, calage des roues lors du déchargement,...)

J'utilise les zones de circulation définies pour les véhicules, les engins et les piétons

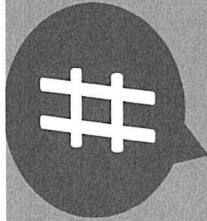
Piéton, je me tiens éloigné des véhicules et des engins moteur en marche

Piéton, je ne me tiens jamais entre un engin ou sa charge en mouvement et un équipement fixe

Piéton, je repère la position du pont roulant dans les halles pour ne pas être exposé à une charge suspendue

Je ne téléphone pas en marchant ou en conduisant

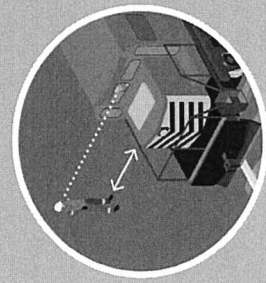
Je tiens la rampe dans les escaliers



6 Circulation et déplacement

Les écarts critiques

# Je suis entre un point fixe et un point mobile	
# Je ne porte pas la ceinture de sécurité dans un véhicule	
# Je téléphone en conduisant un véhicule	
# Je franchis un stop ou un feu rouge ou j'évite un ralentisseur	
# Je refuse une priorité	
# Je ne respecte pas les consignes de la vigie de circulation	
# Je conduis un 2 roues sans casque ou mon casque n'est pas homologué	
# Je charge (ou décharge) un camion avec un chariot alors que le chauffeur du camion est dans ma zone de danger	
# Je conduis un chariot sans regarder dans le sens de la marche	
# Je n'ai pas coupé le moteur et/ou mis le frein de parking avant de descendre de mon chariot	
# Je suis dans la zone de danger (moins de 3m) d'un chariot moteur allumé	
# J'emprunte un sens interdit	
# Je conduis un chariot avec une charge masquant la visibilité en dehors de la zone sécurisée	
# Je dépasse la vitesse maximale autorisée de 20 km / h	
# Je conduis une nacelle sans être accompagné d'une vigie	



7 Sécurité ferroviaire

Je cède la priorité au train

Le train présente un risque d'écrasement pour les véhicules et les piétons

Conducteur

Je ralentis systématiquement à l'approche d'un passage à niveau

A un passage à niveau protégé je respecte les panneaux et la signalisation sonore et lumineuse

Je ne franchis jamais un passage à niveau si les signalisations lumineuses et sonores sont activées et si les barrières sont baissées

A un passage à niveau non protégé, je marque le stop et je m'assure de l'absence de train

Je ne m'engage pas sur un passage à niveau si :

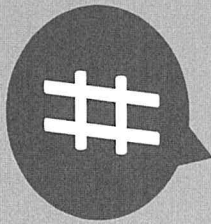
- Je ne suis pas sûr de le franchir complètement
- Un train arrive

Je ne stationne pas à moins de 3m d'une voie ferrée

Piéton

Je traverse sur les passages piétons aménagés

Je ne chemine pas le long d'une voie ferrée en dehors des zones sécurisées sans en avoir reçu l'autorisation



7 Sécurité ferroviaire

Les écarts critiques

Conducteur de locotracteur, je ne respecte pas la signalisation (feu blanc / feu rouge)
Conducteur de locotracteur, je n'effectue pas la marche à vue (pilotage en tête du convoi pour permettre l'observation directe de la voie)
Conducteur de locotracteur, je monte ou descends de mon convoi sans respecter les 3 points d'appui, sans être dos à la piste ou sans que mon convoi soit arrêté
Conducteur de locotracteur, je franchis un PN à une vitesse supérieure à 6 km / h sans que les barrières soient baissées
Conducteur de locotracteur, je ne répète pas les messages reçus du dispatcher
Conducteur de locotracteur, je démarre une manœuvre sans avoir le feu blanc <u>et</u> l'accord du dispatcher
Agent accrocheur / décrocheur, je rentre et je sors de l'attelage sans que le convoi soit à l'arrêt complet sans être à la vue du conducteur
Je franchis une voie ferrée, train en circulation
Je franchis un PN activé ou je franchis les barrières en chicane
Je ne respecte pas le Stop à un PN non protégé
Je travaille sur une voie ferrée sans autorisation de l'exploitant, non consignée
Je traverse une voie ferrée entre 2 convois en mouvement



8 Risque gaz

Je respecte les règles des zones à risques gaz

Dans ces zones, la présence d'un gaz toxique, asphyxiant ou explosif et possible

J'ai le bon niveau d'habilitation / sensibilisation aux risques gaz en lien avec mon activité

Je suis équipé d'un détecteur de gaz adapté aux risques (minimum CO et O2) en état de fonctionnement, rechargé, étalonné allumé, positionné au niveau de ma poitrine et au dessus des vêtements

Dans une zone à risque gaz, si mon détecteur sonne pour me signaler un défaut, un niveau batterie faible ou une alarme VME, je quitte la zone et je préviens mon manager

Je connais les zones à risque gaz et les mesures de prévention associées à ces zones

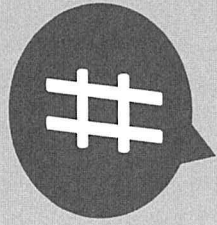
J'applique les règles spécifiques du secteur où je pénètre et respecte la signalisation relative aux risques gaz

**Si mon
détecteur
sonne en
cas de
présence
gaz**

J'évacue, je fais évacuer calmement la zone et je donne l'alerte

Je veille à ce que la zone soit interdite tant que le risque persiste

Je ne peux y retourner qu'après avoir pris des mesures validées par mon manager (suppression de la source du gaz, port de l'ARI)



8 Risque gaz

Les écarts critiques

Je n'évacue pas lorsque mon détecteur sonne

J'interviens en zone à risque gaz avec mon détecteur de gaz éteint

J'interviens en zone à risque gaz sans détecteur



9 Dispositifs de sécurité

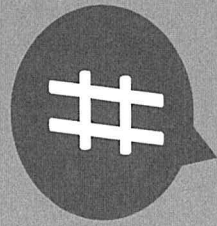
Je ne désactive pas les dispositifs de sécurité

Les dispositifs de sécurité protègent la vie

Je ne désactive pas un dispositif de sécurité même si l'équipement est à l'arrêt, même pour une très courte durée

Je ne contournes pas les dispositifs de sécurité et n'enfreins pas les accès sécurisés

Un dispositif de sécurité ne peut être désactivé que dans le cadre d'une analyse de risques et de mesures conservatoires écrites, communiquées et appliquées



9 Dispositifs de sécurité

Les écarts critiques

Je shunte un dispositif de sécurité sans mesure conservatoire

Je ne verrouille pas l'accès d'une zone à risque

Je ne remets pas en place une protection machine



10 Respect des règles

Je respecte les règles de santé et sécurité ArcelorMittal France

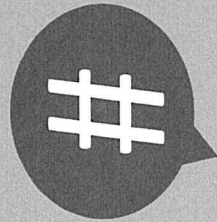
Le respect des règles nous protège des risques santé et sécurité

Je connais les règles d'Or relatives à mon activité et les respecte

Je porte les EPI spécifiques adaptés aux activités (risque métal liquide, électrique, chimique,...) et dans les conditions requises (manteau aluminisé fermé, casque à bulle visière baissée...)

Je respecte la signalétique (à l'entrée des locaux, dans les halles, sur les parcs,...)

Je possède les habilitations et les autorisations à jour nécessaires à mon activité



10 Respect des règles

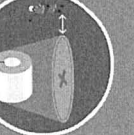
Les écarts critiques

Je conduis un engin sans autorisation de conduite

Je fume ou je vapote dans une zone à risque

J'introduis de l'alcool ou des produits illicites (stupéfiants, ...)

Je refuse de me soumettre à un contrôle d'alcoolémie ou de substance illicite

 1	Je suis en bonne forme pour prendre mon travail	 6	Je respecte toutes les règles de circulation
 2	J'utilise tous les moyens de protection contre les chutes	 7	Je cède la priorité au train
 3	Je n'interviens jamais sur un équipement non consigné	 8	Je respecte les règles des zones à risques gaz
 4	Je respecte la procédure sur les espaces confinés avant d'y pénétrer	 9	Je ne désactive pas les dispositifs de sécurité
 5	Je ne me tiens jamais sous une charge ni entre une charge suspendue et un élément fixe	 10	Je respecte les règles de santé et sécurité ArcelorMittal France